

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 04/02/2019

Reçu en préfecture le 04/02/2019

Affiché le 05 FEV. 2019

ID : 084-200040681-20190129-DP_2019_11-AU

Reçu
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2019-11 : Espace Germain Aubert _ fabrication et pose de constructions métalliques _ issue de secours et escalier réglementaires

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT que l'entreprise GALEO CONCEPT, représentée par son gérant Monsieur Remy BURCKEL, est locataire d'un espace, d'une surface de 3 269 m², à usage de bureaux, conditionnement, stockage, expédition, adressé Cité du Végétal, 14F Ancienne Route de Grillon, au sein de l'Espace Germain AUBERT, sis 17A Rue de Tourville à Valréas (84600), propriété de la Communauté de Communes,

CONSIDERANT que réglementairement, la distance maximale à parcourir pour gagner un escalier de secours en étage ne doit pas excéder quarante mètres,

CONSIDERANT que la zone située dans l'angle sud-est du local occupé par l'entreprise GALEO CONCEPT, doit, par conséquent, être obligatoirement équipée d'une issue de secours,

Vu la consultation organisée auprès de prestataires aptes à assurer cette mission et l'analyse des offres,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER l'offre tarifaire de l'entreprise Serrurerie - Ferronnerie, Fabien LOVISA, sise ZA du Clavon, à Valaurie (26230), pour la fabrication et pose de constructions métalliques consistant en une issue de secours et un escalier, Espace Germain Aubert, sis 17A, rue de Tourville à Valréas (84600), étant précisé que l'offre retenue s'établit à 19 622.60 euros HT, soit 23 547.12 euros TTC.

Article 2 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 3 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 29 janvier 2019

Le Président,

Patrick ADRIEN

COMMUNAUTE DE COMMUNES

